



Conseil économique et social

Distr. générale
11 juin 2024
Français
Original : anglais

Session de 2024

27 juillet 2023-24 juillet 2024

Débat consacré à la gestion (juin)

Compte rendu analytique de la 21^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 5 juin 2024, à 15 heures

Présidence : M. Rae (Vice-Président) (Canada)

Sommaire

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits humains (*suite*)

d) Stupéfiants (*suite*)

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

f) Administration publique et développement

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits humains (*suite*)

f) Droits humains

e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

h) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

a) Rapports des organes de coordination

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



- b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

- e) Programme à long terme d'aide à Haïti

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

- a) Développement durable (*suite*)

En l'absence de M^{me} Narváez Ojeda (Chili), M. Rae (Canada), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits humains (suite)

d) Stupéfiants (suite) (E/2024/28 et E/INCB/2023/1)

1. **M. Johnson** (Président de la Commission des stupéfiants), présentant le rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa soixante-septième session (E/2024/28) dans une déclaration vidéo préenregistrée, indique que l'année en cours, 2024, se situe à mi-parcours du cycle décennal qui s'est ouvert avec la déclaration ministérielle de 2019 de la Commission préconisant l'accélération de la mise en œuvre des engagements internationaux en matière de politique antidrogue. Outre des réunions régulières, la Commission a organisé un débat de deux jours qui a mené à l'adoption de la Déclaration de haut niveau issue de l'examen à mi-parcours auquel elle a procédé en 2024 comme suite à la Déclaration ministérielle de 2019. Le débat a été l'occasion de souligner la nécessité de se concentrer sur des questions transversales, notamment la coopération, la collecte de données, l'innovation technologique et la mobilisation des ressources. Deux tables rondes des parties prenantes ont permis de faire un bilan et de tracer la voie à suivre. En tant que Président de la Commission, M. Johnson a lancé l'initiative « Pledge 4 Action » dans le but d'encourager les États Membres à résoudre les principales difficultés posées par la réalisation des objectifs de la Déclaration de 2019.

2. La Commission a adopté deux résolutions par consensus, l'une sur le rétablissement des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues, l'autre sur la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques. En outre, pour la première fois, deux résolutions ont été adoptées par vote, l'une sur le développement alternatif, l'autre sur la prévention et la prise en charge des surdoses. La Commission a également adopté le nombre record de 23 décisions sur le champ d'application du contrôle des substances en application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Pour la première fois, elle a décidé d'inscrire des substances qui ne répondent pas au critère de la « fréquence d'utilisation » mais qui peuvent être substituées à des substances placées sous contrôle.

3. Le 8 mai 2024, la Commission a adopté un plan de travail (2024-2028) relatif aux débats thématiques, au moyen de la procédure d'approbation tacite. Le plan propose une réunion intersessions annuelle à partir de

2024 et deux réunions d'évaluation en 2028. En février 2024, en sa qualité de Président de la Commission, l'orateur a présidé une table ronde en marge du débat consacré aux questions de coordination organisé par le Conseil économique et social, en vue de favoriser la collaboration entre la Commission et le Conseil. La Commission a présenté une contribution au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024 et organisera une manifestation en marge du forum, en juillet de la même année, en collaboration avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Toujours en sa qualité de Président de la Commission, M. Johnson a soumis une contribution écrite afin qu'elle soit incluse dans le Pacte pour l'avenir.

4. **M. Toufiq** (Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants), présentant le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) pour 2023 (E/INCB/2023/1), dit qu'en tant que médecin et psychiatre spécialisé dans les troubles liés à l'usage de substances, il a été témoin à titre personnel de la façon dont les dispositions des conventions antidrogue pouvaient améliorer le bien-être des patients, des familles et des communautés. Le rôle d'Internet dans le trafic de drogues est examiné dans le chapitre thématique du rapport. Les trafiquants ont mis à profit à la fois le dark Web et les plateformes de commerce électronique légitimes. La vente en ligne de fentanyl et d'autres opioïdes de synthèse constitue une grave menace pour la santé publique. Le recours aux plateformes de médias sociaux aux fins de la vente de drogues a des conséquences dévastatrices pour les jeunes. Le cryptage et les questions juridictionnelles entravent la surveillance des activités en ligne et les poursuites judiciaires. Cependant, Internet et les médias sociaux peuvent aussi ouvrir des perspectives. La télémédecine élargit l'accès aux traitements et les plateformes de médias sociaux servent à mener des campagnes de prévention. Le Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS) donne aux gouvernements des outils qui leur permettent d'inciter leurs partenaires du secteur privé à s'abstenir de mener des activités liées à des substances de substitution.

5. Les données communiquées par les États Membres indiquent que les disparités persistent s'agissant de l'utilisation d'opioïdes tels que la morphine pour le traitement de la douleur, et que la consommation de ces substances est presque exclusivement limitée à l'Europe occidentale, à l'Amérique du Nord, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Dans la plupart des pays d'Afrique et dans certaines régions d'Asie, les niveaux de consommation sont souvent insuffisants pour répondre

aux besoins médicaux. Dans le même temps, les pays d'Amérique du Nord font face à une épidémie de surdoses liées à la consommation d'opioïdes. La consommation de méthadone et de buprénorphine ne concerne qu'un nombre limité de pays. Dans d'autres pays où la prévalence de troubles liés à l'usage d'opiacés est élevée, on constate que l'utilisation de ces substances pour le traitement par agonistes opioïdes est limitée, voire inexistante. L'OICS recommande aux gouvernements d'allouer les ressources nécessaires pour assurer la disponibilité des produits placés sous contrôle, de revoir les politiques de prix et de production pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, et d'augmenter la production nationale ou régionale de produits pharmaceutiques sous leur forme générique.

6. Le programme « INCB Learning » de l'OICS aide les autorités nationales à mieux évaluer l'application qu'elles font des obligations conventionnelles. L'Organe de contrôle exhorte les gouvernements à prendre des mesures urgentes pour garantir la fourniture, dans les meilleurs délais, de médicaments sous contrôle dans les pays confrontés à des situations d'urgence humanitaire. Les États doivent également s'attaquer aux disparités qui existent entre les services de traitement reposant sur des preuves scientifiques, et promouvoir des peines alternatives à l'emprisonnement. Compte tenu du recul spectaculaire de la culture du pavot à opium en Afghanistan, il faut garantir d'autres moyens de subsistance aux producteurs touchés et prendre des mesures pour empêcher sa substitution par des opioïdes de synthèse. La contradiction qui existe entre les dispositions des conventions antidrogue et la tendance à la légalisation du cannabis récréatif doit également être résolue.

7. Le rapport sur les précurseurs, joint au rapport principal, attire l'attention sur l'utilisation de produits faits sur mesure dans le but d'éviter les contrôles et sur les initiatives visant à promouvoir la coopération avec l'industrie chimique afin de lutter contre cette menace émergente. Le nouveau Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation de l'Office a permis aux États Membres d'intercepter plusieurs grosses cargaisons de produits chimiques non placés sous contrôle. L'application des conventions antidrogue a contribué à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 3 relatif à la bonne santé et au bien-être et de l'objectif 16 relatif à la paix, à la justice et aux institutions efficaces.

8. **M^{me} Ríos Serna** (Colombie) explique que sa délégation s'est jointe à 61 autres États pour demander une révision des politiques, stratégies et outils internationaux de contrôle des drogues afin de s'assurer

qu'ils sont efficaces et adaptés à leur finalité. Les politiques de contrôle des drogues doivent respecter les droits humains, tenir compte des questions de genre, protéger l'environnement et se fonder sur une approche de santé publique tout en répondant aux besoins des communautés vulnérables. La Commission des stupéfiants doit remplir ses rôles scientifique et technique, prendre acte de l'échec de la supposée guerre contre la drogue et veiller à adopter une approche globale, multidisciplinaire et fondée sur des données scientifiques.

9. **M. Toufiq** (Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants) déclare qu'il est d'accord pour dire que les droits humains doivent toujours être sur la table lorsqu'il s'agit de lutter contre la consommation de drogues. Il convient toujours de suivre une approche scientifique non idéologique.

Suite donnée aux recommandations formulées par la Commission des stupéfiants dans son rapport sur les travaux de sa soixante-septième session (E/2024/28)

10. **Le Président** appelle l'attention sur les projets de textes figurant à la section A du chapitre I du rapport.

Projet de décision I : Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa soixante-septième session et ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session

Projet de décision II : Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

11. *Les projets de décision I et II sont adoptés.*

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

f) Administration publique et développement (E/2024/44)

12. **M^{me} Fraser-Moleketi** (Présidente du Comité d'experts de l'administration publique), présentant par visioconférence le rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-troisième session (E/2023/44), dit que lors de cette session, le Comité a mis en évidence cinq actions transformatrices requises d'urgence : faire des objectifs de développement durable un cadre d'action pour l'avenir en les ancrant dans le débat public ; promouvoir la durabilité au moyen des budgets nationaux afin d'accroître la confiance du public ; s'attacher à faire évoluer les mentalités dans le secteur public ; appliquer les principes d'une gouvernance efficace au service du développement durable ; combler les lacunes en matière de sensibilisation aux objectifs de développement durable et faire mieux percevoir l'importance de ces

objectifs à tous les niveaux. Pour ne laisser personne de côté, il faut cartographier les groupes vulnérables et mettre en place des stratégies inclusives à dimension humaine. Les interventions ciblées doivent impliquer toutes les parties prenantes, parallèlement aux lois et politiques qui s'attaquent aux inégalités systémiques, à la discrimination et à l'exclusion.

13. Les phénomènes météorologiques ont entraîné des lacunes dans la couverture d'assurance pour les groupes vulnérables. Conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), les gouvernements doivent analyser les risques, favoriser les investissements aux fins de la résilience, de la prévention et du relèvement, et explorer des mécanismes de financement adaptés, y compris des mécanismes d'assurance indiciaire. Les gouvernements doivent également définir des principes directeurs et des priorités politiques aux fins de la réglementation et de l'utilisation de l'intelligence artificielle, en particulier par le secteur public, afin de garantir que la diffusion de cette technologie renforce le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ne laisse personne de côté.

14. Face au déclin de la confiance dans le gouvernement, il est essentiel d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de la gestion des finances publiques. L'innovation dans le secteur public suscitée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) doit être soutenue et renforcée au moyen de stratégies globales de mise en valeur des ressources humaines. En investissant et en renforçant les capacités dans des domaines émergents tels que l'intelligence artificielle, on pourrait inciter les jeunes professionnels à rejoindre le secteur public, les motiver et les retenir une fois embauchés.

15. L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes est inextricablement liée au renforcement des cadres de gestion des finances publiques dans les situations d'après-conflit. Bien que difficile à mettre en œuvre dans de telles situations, une gestion saine des finances publiques est essentielle si l'on veut éviter que les tensions socioéconomiques n'atteignent un point de basculement. Le Comité a facilité un échange entre les pays et les villes au sujet des aspects institutionnels des objectifs 16 et 17. Il a conclu sa session en adoptant un projet de résolution et un projet de décision devant être soumis à l'examen du Conseil, et a également réaffirmé sa contribution au forum politique de haut niveau de 2024.

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits humains (suite)

f) Droits humains (E/2024/13 et E/2024/22)

16. **M^{me} Brands Kehris** (Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme), présentant le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur les droits économiques, sociaux et culturels (E/2024/13), explique que le rapport donne un aperçu des activités, des réalisations et des difficultés dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels au cours de l'année écoulée. En septembre 2023, le Haut-Commissaire a présenté sa vision et ses priorités au Sommet sur les objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur les cinq objectifs suivants : a) accroître la marge de manœuvre budgétaire des pays afin de favoriser la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels ; b) lutter contre les inégalités ; c) instaurer un environnement porteur ; d) redéfinir le rôle des institutions financières internationales ; e) exploiter les données pour protéger les droits économiques, sociaux et culturels et réaliser l'Agenda 2030.

17. Les activités menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) étaient variées : assistance technique, renforcement des capacités, recherche et plaidoyer, et coopération avec les gouvernements, les institutions nationales des droits humains, les universités, les milieux académiques, la société civile et d'autres parties prenantes aux niveaux national, régional et international. En Éthiopie, le HCDH a organisé un dialogue sur les politiques nationales en matière de protection et de promotion des droits des travailleurs et travailleuses domestiques. En Jordanie, il a collaboré avec le Conseil économique et social du pays pour que les droits de la personne soient au cœur des politiques de finances publiques. Au Cambodge, il a aidé le Gouvernement à élaborer un cadre national de protection sociale en lui prodiguant des conseils techniques. Au Kenya, il a soutenu la participation des citoyens à l'élaboration des budgets locaux.

18. Même si 171 pays ont ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la mise en œuvre de ces droits reste une entreprise ardue. La pandémie de COVID-19 a mis au jour des décennies de sous-investissement dans les droits économiques, sociaux et culturels. Le rapport attire l'attention sur la notion émergente d'une économie centrée sur les droits humains, selon laquelle les États alignent leurs politiques économiques sur les obligations en ce qui concerne les droits humains et font en sorte de protéger les dépenses en la matière en cas de crise financière. Les

crises actuelles ont entraîné le report ou l'annulation de plusieurs activités menées par le HCDH, lequel continue de compter sur l'appui des États Membres pour maintenir les capacités nécessaires à l'exécution de ses travaux.

19. **M^{me} Crăciunean-Tatu** (Présidente du Comité des droits économiques, sociaux et culturels), présentant par visioconférence le rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses soixante-treizième et soixante-quatorzième sessions (E/2024/22), dit que l'adhésion du Soudan du Sud, intervenue en février 2024, porte désormais à 172 le nombre de signataires du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Elle exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Pacte et au Protocole facultatif s'y rapportant.

20. Le Comité a examiné les rapports de 12 États parties en 2023. D'autres sont en attente d'examen. Un nombre considérable d'États parties n'ont pas encore pris contact avec le Comité ou sont en retard dans la présentation de leurs rapports. Malgré l'adoption de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale sur le renforcement et l'amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme, les organes créés en vertu d'un instrument international relatif aux droits humains manquent toujours de moyens. Le Comité n'a pas pu, faute de temps, examiner en réunion les communications émanant de particuliers. Comme l'ont fait remarquer d'autres comités, il est nécessaire d'assurer un financement régulier des organes créés en vertu d'un instrument international relatif aux droits humains en suivant une approche prospective, qui permette un cycle d'examen prévisible.

21. Le Comité poursuit ses travaux sur les observations générales, y compris, notamment, le projet d'observation générale sur le développement durable et le Pacte. Deux observations générales supplémentaires sont en cours d'élaboration, l'une portant sur les politiques en matière de drogues, l'autre sur les conflits. Dans la perspective du Sommet de l'avenir, le Comité s'intéresse particulièrement aux questions liées à l'économie centrée sur les droits humains, à la protection sociale, aux systèmes alimentaires durables et aux approches intégrées des crises multiples et interdépendantes. Il se félicite de l'emploi d'une formulation qui prend acte de l'importance d'une approche de l'économie centrée sur les droits humains dans les résultats du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023.

22. **Le Président** croit comprendre que le Conseil souhaite prendre note du rapport du Comité des droits

économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses soixante-treizième et soixante-quatorzième sessions (E/2024/22).

23. *Il en est ainsi décidé.*

e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

24. **M. Dhanapala** [Directeur du Bureau de New York du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)], présentant un rapport oral au nom du Haut-Commissaire, dit que, dans le monde, plus de 114 millions de personnes ont été déplacées de force. L'instabilité et les conflits dans des régions telles que l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, Haïti, le Myanmar, la Somalie, le Soudan, l'Ukraine et le Sahel continuent d'entraîner des déplacements de population et une grande détresse, qui se traduisent par l'effondrement des services d'appui aux communautés et des systèmes de protection. Les situations d'urgence durent plus longtemps et se complexifient, tandis que les déficits de financement limitent la capacité de réponse du HCR. Dans ce contexte, la coordination et les partenariats sont d'autant plus essentiels pour apporter une aide salvatrice.

25. Le HCR continue d'exercer des responsabilités de direction et de coordination dans les situations liées aux réfugiés, conformément à son mandat. Lors du deuxième Forum mondial sur les réfugiés, qui s'est tenu en décembre 2023, plus de 2 000 engagements visant à soutenir les personnes déplacées de force et les communautés d'accueil ont été pris par les gouvernements, la société civile, les universités, le secteur privé et les organisations dirigées par des réfugiés. En 2023, le HCR a élaboré huit plans régionaux d'intervention en faveur des réfugiés, couvrant 53 pays et mobilisant 1 470 partenaires, destinés à aider environ 22 millions de réfugiés et 12,5 millions de membres des communautés d'accueil. Le HCR soutient également quatre plateformes publiques régionales d'appui, réunissant les principales parties prenantes, afin d'améliorer les réponses apportées dans les régions concernées, et continue de travailler en étroite collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, favorisant l'élaboration de normes de protection et de solutions de lutte contre les déplacements forcés et l'apatridie.

26. Par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations, le HCR dirige ou codirige le Groupe mondial de la protection, le groupe chargé des abris d'urgence et des produits non alimentaires, et le groupe chargé de la coordination et de l'administration des camps. Il continue de façonner les priorités stratégiques

du Comité, en codirigeant les initiatives qui mettent la protection au cœur de l'action humanitaire. Il codirige également l'élaboration d'orientations mondiales sur l'application pratique des liens entre l'action humanitaire, la paix et le développement.

27. Tout en continuant d'exécuter son mandat humanitaire, le HCR aligne ses programmes sur ceux des acteurs du développement au titre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et a investi dans un outil de gestion axée sur les résultats afin de renforcer la cohérence entre les stratégies nationales et les priorités communes définies dans les plans-cadres de coopération. Les opérations de pays ont élaboré des stratégies pluriannuelles alignées, dans la mesure du possible, sur le cycle de programmation du système des Nations Unies pour le développement. Le HCR participe également à des forums régionaux pour le développement durable et codirige deux plateformes de collaboration régionale sur la migration et la mobilité humaine en Europe et dans les Amériques.

28. Dans le cadre de l'engagement commun des Nations Unies, baptisé Common Pledge 2.0, une initiative menée conjointement par le HCR, le Bureau de la coordination des activités de développement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus de 100 engagements ambitieux et mesurables ont été pris par 19 partenaires de l'Organisation des Nations Unies et 50 équipes de pays des Nations Unies en vue d'améliorer l'intégration des personnes réfugiées. Dans le sillage de l'initiative ONU 2.0, le HCR renforce ses capacités en termes de données, d'innovation numérique et d'analyse prévisionnelle stratégique.

29. Les partenariats avec des institutions financières internationales contribuent à promouvoir l'intégration des personnes réfugiées grâce à un financement spécifique et à la mobilisation du secteur privé. Depuis 2017, 4,1 milliards de dollars ont été investis dans 73 projets mis en œuvre dans 17 pays d'accueil à faible revenu. Dans le cadre du Mécanisme mondial de financement concessionnel, des subventions d'un montant de 853 millions de dollars ont permis d'octroyer 6,7 milliards de dollars de prêts concessionnels à cinq pays à revenu intermédiaire depuis 2016. Le secteur privé a également été mobilisé au moyen d'une collaboration avec la Société financière internationale. Ainsi, une collaboration avec la Santander Bank Polska a permis d'octroyer 17 millions de dollars de prêts à des micro-entreprises et à des petites et moyennes entreprises pouvant bénéficier aux réfugiés.

30. Il est essentiel de réellement mobiliser les personnes déplacées de force et les apatrides. En 2023, en partenariat avec l'International Council of Voluntary Agencies, sept consultations régionales ont été organisées avec quelque 1 500 participants issus d'organisations locales dirigées par des réfugiés, de la société civile et d'organisations non gouvernementales locales. Le HCR et l'International Council of Voluntary Agencies ont élaboré un engagement multipartite pour renforcer le rôle de la localisation dans les réponses données au déplacement et à l'apatridie, au moyen du financement, du partage des capacités, de l'inclusion dans la prise de décision et de la coordination. Le HCR développe en outre des partenariats sportifs afin de toucher un public plus large grâce à des campagnes de lutte contre la xénophobie et le racisme et de sensibilisation aux contributions positives apportées par les réfugiés.

h) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

31. **Le Président** fait observer que, dans sa résolution [62/220](#), l'Assemblée générale a décidé qu'elle constituerait avec le Conseil économique et social et avec le Conseil des droits de l'homme un mécanisme intergouvernemental à trois niveaux qui œuvrerait à la mise en œuvre intégrale et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Le Président dit qu'aucune documentation préalable n'a été soumise concernant le point de l'ordre du jour et que le Conseil n'est saisi d'aucun projet de proposition.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

a) Rapports des organes de coordination ([E/2024/11](#))

32. **M^{me} Jansen** (Secrétaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2023 ([E/2024/11](#)), dit que le Conseil est un catalyseur d'intégration et de cohérence des politiques à l'appui des États Membres. Il sert de « laboratoire d'idées » interne, mettant les compétences disponibles dans l'ensemble du système des Nations Unies au service de l'élaboration de solutions prospectives en réponse aux mandats des organes directeurs de ses 31 organisations membres. Il s'efforce de favoriser la transformation du système et l'amélioration des performances en mettant l'accent sur les résultats ; l'analyse et la prise de décision fondées sur les données ; l'innovation et les

solutions numériques ; l'analyse prévisionnelle stratégique ; une culture de travail qui renforce la collaboration et encourage l'obligation de rendre compte.

33. En 2023, dans un contexte de crises multiples et aggravées, le Conseil et ses mécanismes subsidiaires ont réaffirmé leur volonté d'aider les États Membres à renforcer le système multilatéral et à faire progresser les objectifs de développement durable. Le Conseil et son Comité de haut niveau sur les programmes ont examiné plusieurs questions clés concernant l'ensemble du système afin de renforcer la cohérence et la coordination des politiques. Le Conseil a intensifié ses initiatives en matière de gouvernance des données, dans le but de trouver un équilibre entre la protection et l'accessibilité des données ainsi que de promouvoir une approche fondée sur les droits humains et le soutien au développement durable, approuvant également une série de principes communs sur les générations futures. Le Réseau de prospective stratégique du Comité de haut niveau sur les programmes est devenu le fondement de la nouvelle communauté de pratique sur la prospective, qui vise à développer de nouvelles compétences en vue de renforcer les capacités du système des Nations Unies à mieux remédier aux problèmes du XXI^e siècle.

34. Lors d'une session conjointe, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion se sont intéressés à la gouvernance et à l'utilisation de l'intelligence artificielle et d'autres technologies d'avant-garde. Les comités, soulignant la nécessité d'appréhender l'intelligence artificielle sous l'angle des valeurs de la Charte des Nations Unies, ont demandé au Comité de haut niveau sur les programmes de préparer une analyse des modèles institutionnels, des fonctions et des cadres normatifs existants du système des Nations Unies applicables à la gouvernance de l'intelligence artificielle. Une équipe spéciale a été créée pour élaborer un cadre normatif et opérationnel à l'échelle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'utilisation de l'intelligence artificielle et pour dégager et promouvoir des mécanismes de mise en commun des capacités techniques et de partage des connaissances.

35. Les initiatives visant à renforcer la transparence et l'obligation de rendre compte ont continué d'être menées, et les statistiques de l'Organisation des Nations Unies sur les ressources financières et les ressources humaines ont été rendues plus accessibles et plus complètes. Les dialogues sur la gestion des données ont conduit à l'élaboration d'un modèle de maturité et d'un plan d'intervention en cas de cyberrisques ou de risques liés aux données ainsi qu'à l'adoption d'une stratégie commune sur la riposte aux logiciels rançonneurs.

D'autres mesures ont été prises dans des domaines tels que la promotion d'une culture institutionnelle conforme à la vision d'une ONU 2.0, l'inclusion du handicap et l'accessibilité, et l'adoption d'une approche coordonnée du multilinguisme. Le Conseil a poursuivi son action en vue de mettre en œuvre une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel en créant le Groupe exécutif des Nations Unies pour la prévention et la répression du harcèlement sexuel au sein du système des Nations Unies. Il s'est également déclaré en faveur d'une nouvelle stratégie sur la santé mentale et le bien-être, axée sur une approche à l'échelle du système et sur un appui soutenu à sa mise en œuvre.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)

Projet de décision E/2024/L.9 : Dates proposées pour les réunions et débats du Conseil économique et social en 2025

36. **Le Président** dit que le projet de décision n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

37. *Le projet de décision E/2024/L.9 est adopté.*

Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (suite)

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés (A/79/75-E/2024/8)

38. **M^{me} Fatima** (Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés » (A/79/75-E/2024/8), dit que les pays les moins avancés doivent faire face à une situation très difficile. En 2023, ces pays ont perdu 10 % de leur produit intérieur brut par rapport à la tendance de croissance antérieure à la pandémie. Depuis 2019, 15 millions de personnes ont basculé dans l'extrême pauvreté. Le déficit commercial global des pays les moins avancés a grimpé à 124,1 milliards de dollars en 2022, tandis que l'aide publique au développement a chuté, ne s'élevant plus qu'à 45 milliards de dollars cette année-là. Plus de 24 % des personnes vivant dans les pays les moins avancés souffraient d'une grave insécurité alimentaire en 2021, et plus de 231 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire en 2024. Pour surmonter ces difficultés parmi d'autres, les pays les moins avancés doivent bénéficier d'un appui et

d'une solidarité accrue et de mesures prises à l'échelle mondiale.

39. Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a lancé une feuille de route pour la mise en œuvre accélérée du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, où sont décrites les mesures spécifiques que doivent entreprendre tous les partenaires. Soutenu par le Qatar, le Bureau s'efforce de rendre opérationnel le mécanisme de constitution de stocks alimentaires, dans la perspective d'améliorer l'accès à l'offre de produits alimentaires et l'état de préparation en cas d'urgence alimentaire. Des études portant sur plusieurs des résultats concrets énoncés dans le Programme d'action de Doha sont en cours d'élaboration, notamment une étude complète sur les systèmes d'alerte précoce multidangers ; une étude de faisabilité concernant la création d'une université en ligne visant à promouvoir l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques ; une étude de faisabilité et un exercice d'analyse des lacunes en vue de la création d'un centre d'appui aux investissements internationaux en faveur des pays les moins avancés.

40. En décembre 2023, le Bhoutan a été le premier pays à sortir de la catégorie des pays les moins avancés depuis l'adoption du Programme d'action de Doha. Quinze autres pays se trouvent à différents stades du processus de reclassement, dont l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda, qui ont satisfait aux critères de reclassement pour la première fois lors du dernier examen triennal de la liste des pays les moins avancés. La mise en service complète du Mécanisme de soutien au reclassement durable contribuera à apporter aux pays reclassés ou en voie de l'être un appui adapté aux pays et fondé sur des partenariats.

41. La quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement s'est achevée par l'adoption du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement. Tout sera fait pour assurer l'application en temps voulu de cet instrument. Le Comité préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral a approuvé le prochain programme d'action en faveur des pays concernés.

42. **M. Thapa** (Népal), s'exprimant au nom du Groupe des pays les moins avancés, déclare que le cheminement des pays les moins avancés sur la voie du développement durable est sérieusement entravé par des facteurs externes, notamment la pandémie de

COVID-19, les crises interdépendantes en cours et les changements climatiques. Il en résulte une marge de manœuvre budgétaire limitée, qui empêche les pays en question de faire les investissements nécessaires en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et les cibles du Programme d'action de Doha. Il est impératif que tous les partenaires respectent les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Programme d'action de Doha et facilitent l'accès à tous les types de financement, quelle qu'en soit la source. Le financement de l'action climatique étant particulièrement crucial, le Groupe demande que les promesses en la matière soient tenues et que les procédures d'accès à ce type de financement soient simplifiées.

43. L'écosystème des sciences, des technologies et de l'innovation est un catalyseur essentiel du développement durable, or les pays les moins avancés continuent de prendre du retard dans ce domaine. Le Groupe réitère son appel en faveur de la création d'une université en ligne pour renforcer les capacités en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques dans les pays les moins avancés. Il réitère également son incitation à investir dans la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

44. Si la part de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut des pays les moins avancés s'est hissée à 15 % en 2020, elle reste bien inférieure à celle des autres pays en développement. En outre, 38 des 45 pays les moins avancés ont encore été classés comme étant tributaires des produits de base en 2023 et risquent donc de subir les effets de la volatilité des prix de ces produits à l'échelle mondiale. La diversification des produits de base et une transformation structurelle significative sont nécessaires pour permettre aux pays les moins avancés de tirer réellement parti du système commercial mondial. Le Groupe appelle de ses vœux des investissements substantiels et cohérents dans des secteurs à même de contribuer à une meilleure productivité et de créer des emplois décents ; au moins 1 051 milliards de dollars d'investissements annuels sont nécessaires dans le seul secteur manufacturier.

45. **M. Falkner** (Canada) dit que sa délégation reste attachée à la pleine application du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés et espère que l'application du Programme d'Antigua-et-Barbuda récemment adopté et l'adoption d'un nouveau programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral soutiendront le développement durable dans les pays les moins avancés.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

e) Programme à long terme d'aide à Haïti

Projet de décision E/2024/L.8 : Nomination d'un membre supplémentaire du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

46. **Le Président** dit que le projet de décision n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

47. *Le projet de décision E/2024/L.8 est adopté.*

48. **M. Falkner** (Canada) dit que sa délégation est convaincue que le fait que l'Allemagne rejoigne le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti va apporter une valeur ajoutée à la qualité des travaux de ce dernier et l'aider à formuler des observations et des conseils utiles à l'appui du développement socioéconomique d'Haïti.

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

a) Développement durable (suite)

Projet de résolution intitulé « Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-sixième session » (E/2024/L.11)

49. **M^{me} Herity** (Secrétaire du Conseil) donne lecture, conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil, d'un état des incidences que le projet de résolution aurait sur le budget-programme, et dit que les prévisions de dépenses détaillées et les hypothèses sur lesquelles elles reposent figurent en annexe de la déclaration écrite distribuée le 5 juin 2024.

50. Si le Conseil adopte le projet de résolution, il faudra demander, dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil à sa session de 2024, l'ouverture de crédits supplémentaires au titre du budget-programme pour 2025 d'un montant de 389 800 dollars (dépenses renouvelables) et de 7 600 dollars (dépenses non renouvelables). Il faudra alors prévoir au chapitre 36 (Contributions du personnel) des ressources supplémentaires d'un montant de 24 600 dollars qui seront également demandées dans le rapport susmentionné. Ce montant sera compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Les dépenses renouvelables, notamment les dépenses afférentes aux deux postes proposés, qui ont été calculées sur la base du taux de vacance appliqué aux postes existants, seront demandées chaque année, à partir de 2026, dans le projet de budget-programme correspondant.

51. *Le projet de résolution E/2024/L.11 est adopté.*

52. **M. Quinto Gonzalez** (Observateur du Mexique) estime que le projet de résolution pourrait être renforcé si on y incluait une approche multidimensionnelle de la vulnérabilité. L'évaluation du niveau de développement d'un pays doit prendre en compte non seulement les variables économiques, mais aussi des facteurs tels que l'inégalité de revenus, le bien-être de la population et même les considérations liées aux changements climatiques. Une telle approche facilitera la détection des lacunes, ce qui permettra d'allouer des ressources en temps utile et de manière ciblée. En outre, le fait d'intégrer au processus de reclassement des pays les moins avancés une approche multidimensionnelle mesurant les trois piliers du développement durable rendra le processus plus efficace et plus complet.

La séance est levée à 16 h 45.